

# COVID-19: RECOMMANDATIONS POUR LES FETES RELIGIEUSES

Version 9 avril 2020

La Belgique fait face à une épidémie majeure d'infections à virus SARS-CoV-2.

Pour enrayer cette épidémie qui a déjà fait plus de 20.000 infections et 2000 décès depuis début mars 2020, le gouvernement a mis en place des mesures de contrôle sans précédent et indispensables.

Ces mesures portent notamment sur des règles de distances sociales :

- Respecter 1m50 de distance entre les personnes,
- Pas de contact en dehors des personnes vivant sous le même toit,
- Pas de rassemblements.

A l'approche de plusieurs périodes de fêtes et moments importants de la vie religieuse (ex. : Fêtes de Pâques/Pâque, Ramadan, ...), les autorités souhaitent rappeler l'importance de respecter ces mesures.

Les croyants peuvent fêter ces moments tout en respectant les règles de confinement en vigueur :

- Garder les distances entre personnes, il est donc important de planifier les moments d'achats,
- Prière uniquement entre personnes vivant sous le même toit, pas de cérémonie religieuse,
- Repas uniquement entre personnes vivant sous le même toit.

Une personne qui souffre de la maladie COVID-19 peut nécessiter un traitement qu'il est important de prendre et en particulier, de s'hydrater en cas de fièvre.